

Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Sous-Direction du marché du travail et des politiques d'emploi et de la formation professionnelle

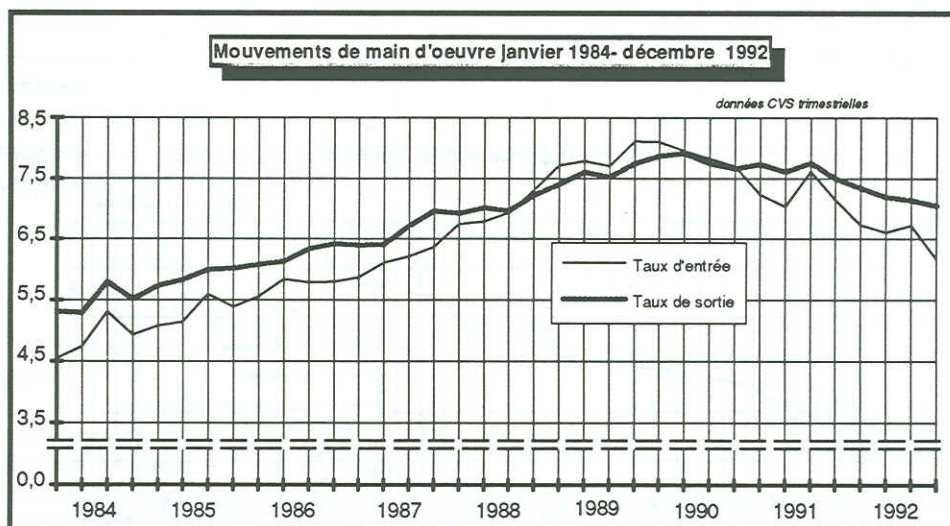
Numéro 335 - 28 mai 1993

LES MOUVEMENTS DE MAIN D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU QUATRIEME TRIMESTRE 1992 RÉSULTATS PROVISOIRES

Une diminution nette des flux d'entrée dans les grands établissements.

Au cours du quatrième trimestre 1992, on observe une baisse des recrutements dans les établissements de 50 salariés et plus: le taux d'entrée (1) stable depuis le début de l'année (en données corrigées des variations saisonnières) passe en effet à 6,2% après 6,7% au troisième trimestre. La diminution est particulièrement nette dans le bâtiment où l'on avait enregistré au trimestre précédent une hausse sensible du taux d'entrée.

Simultanément, le taux de sortie (1) tous motifs confondus diminue de 0.1 point et atteint 7.1% ce trimestre. Sur les quatre derniers trimestres, la chute des des entrées est de 1 point alors que la baisse des sorties est seulement de 0.4 point.



(1) Le taux d'entrée (resp. taux de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (resp. sorties) observées durant le trimestre et l'effectif salarié de début de trimestre multiplié par 100.

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

Les licenciements en hausse dans le bâtiment.

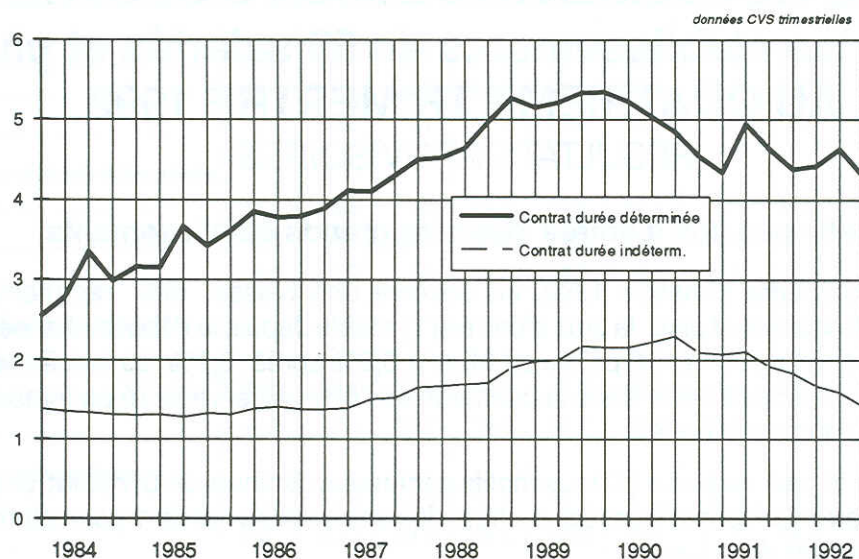
La chute des recrutements sur contrat à durée déterminée dans le bâtiment et l'industrie et le fléchissement des recrutements sur contrat à durée indéterminée observé dans tous les secteurs d'activité entraînent cette baisse globale des embauches.

En revanche, le taux de sortie pour fins de contrat à durée déterminée reste stable dans l'industrie et le bâtiment, mais progresse dans le tertiaire. Le taux de sortie pour démission chute dans l'ensemble des secteurs et atteint globalement 1.1% au quatrième trimestre contre 1.3% au trimestre précédent.

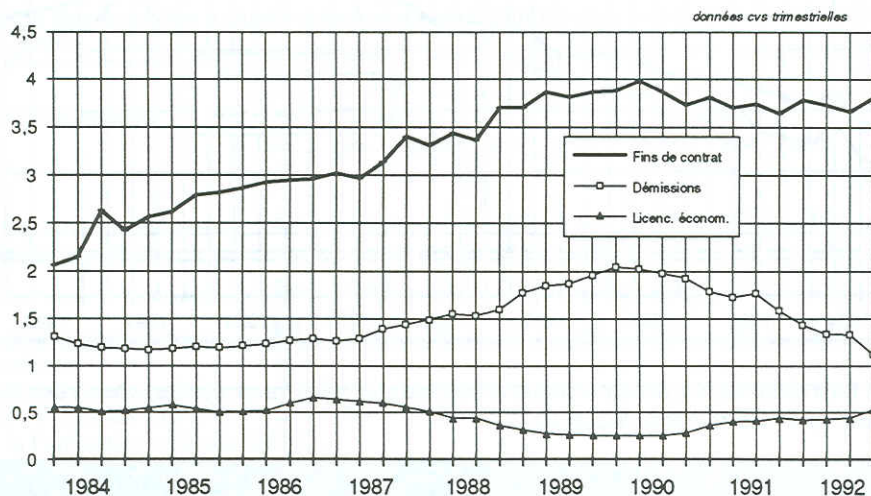
Le taux de sortie pour licenciement économique, au niveau de 0.4% depuis début 91, s'élève à 0.5% ce trimestre. La progression intervient dans tous les secteurs, mais touche particulièrement le bâtiment où le taux de sortie pour ce motif passe de 0.6% au troisième trimestre à 0.9% au quatrième. Les taux de sortie pour autres licenciements restent stables (0.4%).

Les mouvements enregistrés au cours du quatrième trimestre 1992 dans les établissements de 50 salariés et plus se soldent par une diminution de l'emploi très marquée égale à 1.8%. Rappelons que dans l'ensemble des établissements, les niveaux des effectifs salariés ont enregistré une baisse de 0.7%.

Évolution des taux d'entrée sur CDD et CDI



Taux trimestriels de sortie selon les principaux motifs



**MOUVEMENTS D'ENTRÉE SELON LA NATURE DU CONTRAT D'ENTRÉE
ET MOUVEMENTS DE SORTIES SELON LES PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIE**

Données CVS

Unité : taux pour 100 salariés présents en début de période

Indicateurs de mobilité	1990				1991				1992			
	Trimestre				Trimestre				Trimestre			
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Ensemble des entrées												P
Industrie	5,9	5,7	5,6	5,3	4,8	4,5	5,2	4,5	4,4	4,3	4,3	3,7
Bâtiment, génie civil et agricole	7,3	6,9	7,0	7,1	6,3	6,1	6,1	5,6	5,1	4,5	4,8	3,7
Transports, commerces, services	11,1	11,1	11,0	10,9	10,6	10,4	11,0	10,5	10,0	9,9	10,1	9,6
Ensemble	8,1	7,9	7,8	7,7	7,2	7,0	7,6	7,2	6,7	6,6	6,7	6,2
dont :												
Contrats à durée déterminée												
Industrie	4,3	4,2	3,7	3,4	3,1	3,0	3,4	3,1	3,0	3,1	3,1	2,6
Bâtiment, génie civil et agricole	3,5	3,6	3,3	3,1	2,8	2,7	2,9	2,6	2,2	2,1	2,5	1,7
Transports, commerces, services	7,0	6,9	6,9	6,9	6,7	6,4	7,1	6,8	6,5	6,6	6,9	6,8
Ensemble	5,4	5,3	5,0	4,8	4,5	4,4	4,9	4,6	4,4	4,4	4,6	4,3
Contrats à durée indéterminée												
Industrie	1,4	1,3	1,4	1,4	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9	0,9	0,7
Bâtiment, génie civil et agricole	3,2	3,1	3,1	3,3	2,9	2,8	2,7	2,4	2,3	2,0	1,8	1,5
Transports, commerces, services	3,2	3,1	3,1	3,3	3,1	3,1	3,1	2,9	2,8	2,5	2,5	2,3
Ensemble	2,2	2,2	2,2	2,3	2,1	2,1	2,1	1,9	1,8	1,7	1,6	1,4
Ensemble des sorties												
Industrie	5,9	5,8	5,7	5,5	5,6	5,6	5,4	5,4	5,2	5,1	5,1	5,0
Bâtiment, génie civil et agricole	6,8	6,6	6,7	6,5	6,3	6,2	6,3	6,0	5,8	5,6	5,9	5,5
Transports, commerces, services	10,6	10,9	10,6	10,4	10,7	10,5	10,8	10,3	10,3	10,1	10,0	9,9
Ensemble	7,9	7,9	7,7	7,7	7,7	7,6	7,8	7,5	7,4	7,2	7,2	7,1
dont :												
Fins de contrats à durée déterminée												
Industrie	2,9	3,0	2,8	2,7	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,5
Bâtiment, génie civil et agricole	1,6	1,6	1,8	1,5	1,5	1,4	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5
Transports, commerces, services	5,5	5,5	5,5	5,3	5,6	5,5	5,7	5,4	5,7	5,7	5,6	5,9
Ensemble	3,9	3,9	3,8	3,7	3,8	3,7	3,8	3,6	3,8	3,7	3,7	3,8
Démissions												
Industrie	1,2	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6
Bâtiment, génie civil et agricole	2,8	2,9	2,8	2,7	2,5	2,4	2,3	2,0	1,8	1,5	1,5	1,0
Transports, commerces, services	2,8	2,8	2,8	2,8	2,7	2,6	2,6	2,4	2,2	2,1	2,1	1,9
Ensemble	2,0	2,0	2,0	1,9	1,8	1,7	1,8	1,6	1,4	1,3	1,3	1,1
Licenciements économiques												
Industrie	0,4	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Bâtiment, génie civil et agricole	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	0,9
Transports, commerces, services	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Ensemble	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5

Note méthodologique

Chaque mois, les établissements occupant au moins 50 salariés adressent à l'Administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant la période.

Relèvent de cette déclaration mensuelle de mouvements de main d'oeuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant aux secteurs privés industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus, les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, et les établissements relevant de la Défense Nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 13.700.000 salariés correspondants. Etant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'Industrie que dans le Tertiaire ou le Bâtiment-Génie civil et agricole. La couverture de cette source est donc partielle. Les établissements de 50 salariés et plus concernés par cette déclaration employaient un peu plus de 6.200.000 personnes au début de l'année 1992.

Pour des raisons de rapidité dans la mise à disposition de l'information, la présente exploitation a été réalisée sur 18 régions dont l'Ile de France.

MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Entrées et sorties : structure par âge

Unité : pourcentage

Indicateurs de mobilité	1990				1991				1992			
	Trimestre				Trimestre				Trimestre			
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
ENTRÉES												P
Moins de 25 ans	35,4	45,5	61,7	45,2	33,9	42,4	61,6	44,5	33,2	42,8	62,0	44,6
25 à 49 ans	59,5	50,8	35,5	51,1	60,7	53,3	35,4	51,5	61,5	53,0	35,0	51,4
50 ans et plus	5,1	3,8	2,8	3,7	5,3	4,3	3,0	4,0	5,4	4,2	3,0	4,0
Contrats à durée déterminée												
Moins de 25 ans	43,5	53,6	70,8	51,6	42,9	50,9	70,7	51,0	41,0	50,0	69,8	50,7
25 à 49 ans	52,9	43,5	27,1	45,1	53,3	45,8	27,1	45,6	55,1	46,6	27,9	45,9
50 ans et plus	3,6	3,0	2,2	3,2	3,8	3,3	2,2	3,4	3,9	3,4	2,3	3,4
Contrats à durée indéterminée												
Moins de 25 ans	28,3	31,5	37,3	39,4	27,8	30,5	36,5	38,2	27,8	30,3	36,4	36,9
25 à 49 ans	66,7	64,3	59,0	57,1	67,1	64,8	59,4	58,1	66,8	65,2	59,5	59,2
50 ans et plus	5,0	4,2	3,8	3,5	5,1	4,7	4,2	3,7	5,4	4,5	4,1	3,9

SORTIES												
Moins de 25 ans	29,6	32,3	58,3	35,1	28,7	29,8	56,8	33,3	27,7	28,5	56,9	33,9
25 à 49 ans	58,4	57,1	35,6	54,2	58,4	57,7	36,0	53,7	57,7	58,0	35,7	53,5
50 ans et plus	12,0	10,6	6,1	10,7	12,9	12,5	7,2	13,0	14,7	13,4	7,4	12,6
Fins de contrats à durée déterminée												
Moins de 25 ans	44,5	45,8	73,8	47,8	44,5	43,3	72,9	46,8	43,3	41,2	72,3	47,7
25 à 49 ans	51,3	50,0	24,3	48,0	51,2	52,3	25,0	48,8	52,3	54,1	25,6	48,3
50 ans et plus	4,2	4,2	2,0	4,2	4,3	4,3	2,1	4,4	4,4	4,7	2,1	4,0
Licenciements économiques												
Moins de 25 ans	3,9	4,3	4,8	5,4	5,0	6,2	6,4	5,9	4,4	5,3	5,7	6,3
25 à 49 ans	54,3	58,1	57,5	56,5	53,3	59,3	59,6	54,8	52,8	60,7	61,1	60,5
50 ans et plus	41,8	37,6	37,7	38,1	41,7	34,5	34,1	39,3	42,9	34,0	33,2	33,2
Licenciements économiques												
Moins de 25 ans	13,8	14,2	17,3	16,1	13,0	13,6	16,3	14,7	12,4	12,5	14,8	15,5
25 à 49 ans	64,1	63,3	61,2	61,1	62,9	62,1	60,2	59,3	63,0	63,9	63,9	64,5
50 ans et plus	22,2	22,5	21,5	22,8	24,2	24,3	23,5	26,0	24,7	23,6	21,3	20,0
Licenciements économiques												
Moins de 25 ans	26,0	28,8	35,9	31,4	25,8	28,6	37,3	31,4	26,3	28,6	37,6	30,8
25 à 49 ans	69,4	67,1	60,5	64,5	69,6	66,9	58,9	64,0	68,8	66,8	58,6	64,0
50 ans et plus	4,6	4,1	3,7	4,1	4,6	4,5	3,8	4,5	4,9	4,6	3,8	5,2

Durée moyenne des contrats à durée déterminée donnant lieu à une sortie de l'établissement dans le trimestre

Unité : mois

Indicateurs de mobilité	1990				1991				1992			
	Trimestre				Trimestre				Trimestre			
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Industrie	3,9	3,5	2,5	4,0	4,2	3,9	2,5	4,0	3,8	3,3	2,5	4,0
Bâtiment, génie civil et agricole	4,5	4,1	2,2	5,1	5,0	4,8	2,3	5,3	4,5	4,0	2,3	5,6
Tertiaire	2,4	2,4	2,0	2,6	2,3	2,4	2,0	2,6	2,4	2,4	2,0	2,6
Ensemble	2,9	2,7	2,2	3,2	3,0	2,8	2,2	3,2	2,9	2,7	2,2	3,1

P : nombre provisoire

PREMIÈRES INFORMATIONS – ISSN 0298-430 X
 Directeur de la Publication : Claude SEIBEL.
 Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,
 DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
 Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.
 Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :
 Premières Informations (50 numéros par an) **525 F**
 L'abonnement part du premier numéro de l'année.
 A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.
 Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.